



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 37719

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'apprentissage des langues étrangères pendant la scolarité. Une étude récente a montré que les Français sont les Européens qui parlent le moins bien la langue anglaise. Cette malheureuse place semble être la conséquence du programme linguistique scolaire qui privilégie largement l'enseignement écrit à l'enseignement oral. Pour preuve, l'épreuve de la première langue du baccalauréat, y compris celui de la série littéraire, est uniquement un devoir écrit. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures afin de donner une place importante à l'oral dans l'enseignement scolaire des langues étrangères.

Texte de la réponse

L'enquête européenne dont les résultats ont été récemment communiqués notamment par la presse ne porte que sur sept pays. Il convient de noter qu'il s'agit, outre la France et l'Espagne, de pays nordiques et, pour quatre d'entre eux, de langue germanique donc plus proche de l'anglais. Leur moindre importance démographique et la modestie de la diffusion de leurs langues respectives hors de leurs frontières conduisent ces pays à tolérer bien plus que nous ne le faisons l'emploi de la langue anglaise, en renonçant par exemple au doublage ou au sous-titrage des films à la télévision. Quant à l'Espagne, elle a généralisé l'enseignement de l'anglais à l'école primaire depuis dix ans. L'enseignement des langues vivantes, et notamment celui de l'anglais, constitue toutefois une des priorités de notre système éducatif. Le développement de compétences de compréhension et d'expression à l'oral y trouve une place continuellement renforcée dans les instructions du ministère, et notamment dans les programmes scolaires. Les horaires de l'enseignement des langues vivantes au lycée prévoient d'ailleurs la mise en place de groupes à effectifs allégés afin de permettre aux enseignants de mettre en place une véritable pédagogie de l'oral. Le même souci anime les collectivités territoriales dans les progrès réalisés pour l'équipement des collèges et lycées en laboratoires de langues, favorisant l'entraînement des élèves face à l'oral. Le programme d'échange d'assistant de langue vivante (plus de 3 600 étudiants étrangers anglophones sont ainsi accueillis et rémunérés chaque année) permet en outre de constituer des groupes dans la classe et d'organiser des séances d'échange sur des sujets concrets, avec des locuteurs « natifs ». Enfin, les dispositifs d'accompagnement et de formation initiale et continue des enseignants réservent une place grandissante aux conseils et à la formation pour développer une réflexion didactique et des pratiques professionnelles plus performantes dans leur pédagogie de l'oral. En ce qui concerne le baccalauréat, toute évolution des épreuves ne peut actuellement être envisagée que dans une perspective globale, visant à ne pas alourdir davantage l'organisation et le coût de l'examen.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37719

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3004

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5134